



DÉLIBÉRATION N°2022-DEL-111

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi vingt-huit novembre deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Blandine LEFEBVRE, Annic DESSAUX, Claude LEUMAIRE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN, Joëlle DOUBET et Messieurs Christophe BOUILLON, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Éric HERBET)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Madame Joëlle DOUBET)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Annic DESSAUX)
- Monsieur Jean CHOMANT (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Monsieur Patrick CALLAIS (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Claude LEUMAIRE)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Monsieur François ROGER)

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Bastien CORITON

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – NETTOYAGE DES LOCAUX – APPEL D'OFFRES – AUTORISATION

- Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (JORF du 5/12/2018)



- Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique (JORF du 5/12/2018)
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 27 juin 2022, adoptant le règlement de procédures internes de publicité et de mise en concurrence

Monsieur WEISS rappelle qu'il y a plusieurs années le Centre de Gestion a fait le choix de confier à une entreprise les prestations de nettoyage de ses locaux. A cette fin, un contrat de nettoyage a été conclu avec la société Absolu Service Propreté. Ce marché arrivera à son terme le 03 février 2023. Il apparaît donc nécessaire d'engager dès à présent une procédure d'appel d'offres **pour l'attribution d'un nouveau marché de nettoyage des locaux et des vitreries du siège du CDG dont la surface utilisable est de l'ordre d'environ 3000 m2. Par ailleurs, le Centre de Gestion loue au Département depuis le 01/05/2021 des locaux à Dieppe dont il convient également d'assurer l'entretien.**

Monsieur WEISS précise que le marché sera ainsi décomposé en 3 Lots ; il prévoit notamment les prestations suivantes :

Lot 1 : Nettoyage des locaux du siège à Isneauville :

Nettoyage de l'ensemble des sols et surfaces des locaux du Centre de Gestion, y compris le nettoyage des vitrages intérieurs, des menuiseries et cloisons

- Prestations de service associées aux prestations de nettoyage, notamment :
 - La fourniture des consommables pour les équipements sanitaires (fourniture, mise en place et réassort du papier hygiénique, du savon liquide, des essuie-mains, etc.),
 - La gestion spécifique des poubelles d'hygiène féminine,
 - La gestion et la maintenance des distributeurs de consommables sanitaires.
- Prestations à la demande :

Certaines prestations à prix unitaires pourront, en tant que de besoin, être commandées par le Centre de Gestion à l'attributaire du marché en complément des prestations à prix forfaitaires prévues. Il s'agit de prestations non récurrentes, correspondant à des interventions ponctuelles sur la durée totale du marché : nettoyage exceptionnel de salles en dehors des prestations habituelles, rénovation de sols parquets, remplacement de distributeurs de consommables ou d'accessoires sanitaires (sèche-mains ou autres équipements), interventions éventuelles les week-end et jours fériés, etc.

Lot 2 : Nettoyage des vitreries du siège à Isneauville :

- Nettoyage des menuiseries extérieures des locaux du Centre de Gestion y compris les « murs rideaux » dont est doté le bâtiment ainsi que les portes extérieures vitrées et le sas d'entrée.
- Le nettoyage des brise-soleils orientables dont sont munies la plupart des baies vitrées.
- Le nettoyage de la cloison vitrée de la circulation du 1^{er} étage donnant vue sur le hall d'entrée.
- Prestations à la demande :



Certaines prestations à prix unitaires pourront être commandées par le Centre de Gestion à l'attributaire du marché en complément des prestations à prix forfaitaires prévues.

Il s'agit de prestations non récurrentes, correspondant à des interventions ponctuelles sur la durée totale du marché : nettoyage exceptionnel de vitrages en dehors des prestations habituelles, nettoyage partiel de l'habillage de façade, nettoyage de couvertines en toit-terrasse, interventions éventuelles les week-end et jours fériés.

Lot 3 : Nettoyage des locaux et des vitreries du cabinet médical de Dieppe :

- Nettoyage du cabinet médical 3 fois par semaine,
- Nettoyage des vitreries du cabinet médical 2 fois par an,
- Prestations à la demande :

Certaines prestations à prix unitaires pourront être commandées par le Centre de Gestion à l'attributaire du marché en complément des prestations à prix forfaitaires prévues.

L'appel d'offre donnera lieu à l'attribution de trois accords-cadres mono-attributaire à prix mixtes (prestations à prix forfaitaire et prestations à prix unitaires).

Monsieur WEISS propose que les offres des candidats soient jugées au regard des critères de choix suivants :

- Le prix : 60 %
- La valeur technique de l'offre, évaluée au regard des critères suivants :
 - ⇒ Les moyens humains que le candidat envisage de mettre à disposition pour l'exécution des prestations 20 %
 - ⇒ Les moyens matériels que le candidat envisage de mettre à disposition pour l'exécution des prestations 10 %
 - ⇒ Les mesures particulières envisagées en matière de suivi et de contrôle des prestations 5 %
 - ⇒ Les mesures particulières envisagées en matière de protection de l'environnement 5 %

Monsieur WEISS indique que la procédure serait lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Cette procédure donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à prix mixtes pour



chacun des Lots passé en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

Monsieur WEISS précise que ce marché sera établi pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Le montant prévisionnel des dépenses pour le **lot 1** est évalué à 66 250 € TTC par an, soit 265 000 € TTC pour la durée totale du marché.

Le montant prévisionnel des dépenses pour le **lot 2** est évalué à 6 250 € TTC par an, soit 25 000 € TTC pour la durée totale du marché.

Le montant prévisionnel des dépenses pour le **lot 3** est évalué à 6 000 € TTC par an, soit 24 000 € TTC pour la durée totale du marché.

Monsieur WEISS informe les membres du Conseil d'Administration que la publicité de cet appel d'offres sera réalisée sur les supports suivants :

- BOAMP
- JOUE
- Plateforme e-marchespublics.fr,

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité ;

- **Autorise le Président à lancer, sur la base du cahier des charges joint au présent rapport, la consultation des entreprises sous forme d'appel d'offres ouvert,**
- **Autorise le Président, dans l'hypothèse où l'appel d'offres serait fructueux, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus,**
- **Adopte le dossier d'appel d'offres, composé :**
 - ⇒ **du Règlement de la Consultation (R.C.) et son annexe,**
 - **Annexe 1 au règlement de la consultation : Mémoire justificatif (cadre de réponse technique pour chacun des 3 Lots correspondant à l'offre technique des candidats),**
 - ⇒ **des Détails Quantitatifs Estimatifs (D.Q.E.) pour chacun des 3 Lots (servant de base à l'analyse du critère prix concernant la partie à bons de commande),**
 - **Un Acte d'Engagement et ses Annexes pour chaque Lot,**
 - **Annexe 1 à l'Acte d'Engagement : Formules à utiliser par les entrepreneurs candidats pour compléter l'Article 1 – Contractant de l'Acte d'Engagement,**
 - **Annexe 2 à l'Acte d'Engagement : Modèle de déclaration à compléter par chaque sous-traitant,**



- Annexe 3 à l'Acte d'Engagement : D.P.G.F. pour chaque Lot,
 - Annexe 4 à l'Acte d'Engagement : B.P.U. pour chaque Lot,
 - Annexe 5 à l'Acte d'Engagement : Plan de prévention,
 - Annexe 6 à l'Acte d'Engagement : Formulaire pour l'inspection commune.
- ⇒ du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à tous les Lots (C.C.A.P) et son annexe,
- Annexe 1 : Liste du personnel à reprendre,
- ⇒ du Cahier des Clauses Techniques Particulières commun à tous les Lots (C.C.T.P.) et ses annexes,
- Annexe 1 : Nomenclature des surfaces des locaux.
 - Annexe 2 : Nomenclature des surfaces des vitreries et fréquences d'intervention.
 - Annexe 3 : Plans des locaux avec nommage des espaces, repérage des surfaces au sol et implantations des baies vitrées.
 - Annexe 4 : Gammes opératoires minimales par famille de locaux.
 - Annexe 5 : Attestation de visite

Le Secrétaire,
Christophe BOUILLON



Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Claude WEISS



